

ORDRES PROFESSIONNELS RÉGIS PAR LE CODE DES PROFESSIONS*

Exercice exclusif et titre réservé	Titre réservé
Acupuncteurs	Administrateurs agréés
Agronomes	Conseillers et conseillères d'orientation
Architectes	Conseillers ressources humaines et relations industrielles agréés
Arpenteurs-géomètres	Criminologues
Audioprothésistes	Diététistes
Avocats	Ergothérapeutes
Chimistes	Évaluateurs agréés
Chiropraticiens	Hygiénistes dentaires
Comptables professionnels agréés	Infirmières et infirmiers auxiliaires
Dentistes	Inhalothérapeutes
Denturologistes	Orthophonistes et audiologistes
Géologues	Physiothérapie
Huissiers de justice	Psychologues
Infirmières et infirmiers	Psychoéducateurs et psychoéducatrices
Ingénieurs	Sexologues
Ingénieurs forestiers	Techniciens/techniciennes dentaires
Médecins	Technologistes médicaux
Médecins vétérinaires	Technologues professionnels
Notaires	Traducteurs, terminologues et interprètes agréés
Opticiens d'ordonnances	Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux
Optométristes	Urbanistes
Pharmaciens	
Podiatres	
Sages-femmes	
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	

Source : OPQ